

Image not found or type unknown



Besoin d'aide , procédure de divorce et chantage d'un tiers

Par **Floo**, le **04/03/2024** à **21:54**

Bonjour,

Ma situation est compliquée, je suis actuellement en instance de divorce , à l'époque mon mari et moi avons signé ensemble pour l'achat d'une maison et la création de mon entreprise, cependant après ma séparation, j'ai rencontré quelqu'un d'autre , mais je voulais que cela reste entre lui et moi et que mon mari n'ait pas connaissance de cette relation.

Aujourd'hui je ne veux plus voir cette personne seulement voilà , elle continue de suivre mes faits et gestes et m'espionne régulièrement , et me menace maintenant de tout dire à mon ex mari , qui me prendrait absolument tout, maison et entreprise, comment puis-je me sortir de cette situation, je me sens totalement prise au piège , cette situation me ronge de l'intérieur , je me sens totalement démunie.

Merci d'avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter

Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **04/03/2024** à **22:24**

Bonsoir et bienvenue

La loi est la loi. Elle ne change pas si votre ex-mari est au courant d'une relation née après votre séparation.

Comment s'y prendrait-il pour s'approprier votre part de la maison et de l'entreprise ?

Par **Visiteur**, le **05/03/2024** à **09:09**

[quote]

qui me prendrait absolument tout, maison et entreprise,

[/quote]

BONJOUR... J'ajoute une question, quel est votre régime matrimonial à dissoudre ?

Par **Visiteur**, le **05/03/2024 à 10:40**

Bonjour,

[quote]

mon ex mari , qui me prendrais absolument tout, maison et entreprise,

[/quote]

c'est totalement faux. C'est uniquement dans les séries américaines qu'un divorce pour faute se termine par dépouiller le fautif.

Consultez un avocat.

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2024 à 12:11**

Soyez rassurée, votre sujet a pleinement sa place sur ce forum.

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2024 à 12:35**

Avec ma formation et mon expérience; je peux m'exprimer, effectivement... De votre côté, vous ne vous en privez pas, sur de nombreux sujets, tout en mentionnant que vous n'êtes pas juriste.

Tout est bon pour diverger ou digresser n'est-ce pas, chacun voit ici que je suis ciblé personnellement et de manière totalement subjective..

Par **janus2fr**, le **05/03/2024 à 13:00**

[quote]

Nous ne sommes que des bénévoles, qui n'ont pas à se substituer à qui de droit et qui ne peuvent pas vous aider et vous conseiller concernant une situation compliquée ; seul un avocat, professionnel du droit, pourra, avec tous les éléments en main, vous aider et vous conseiller valablement.

[/quote]

Bonjour,

Merci de ne vous exprimer qu'à votre compte et pas pour l'ensemble du forum...

Par **Visiteur**, le **05/03/2024 à 14:06**

Si vous êtes en instance de divorce : avez-vous déjà pris un avocat ? Si oui il doit pouvoir vous conseiller !

Et sinon, ce ne sont pas les polémiques stériles de certains qui vont vous aider....

Vous pouvez consulter un avocat gratuitement et sans engagement pour répondre à vos questions de base.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Ensuite il faut mettre en place avec lui (ou un autre) une convention d'honoraires (= devis) plutôt que des honoraires libres, afin d'éviter les mauvaises surprises.

Vous pouvez selon votre situation avoir une aide juridictionnelle (= prise en charge partielle ou totale de vos frais de justice)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Et je répète, même si ça ne plait pas, que votre futur ex-mari ne peut pas vous dépouiller sous prétexte de cette relation extra-conjugale.

Si vous avez peur d'un divorce pour faute : lisez cette page avant de rencontrer votre avocat et de lui poser vos questions :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10577>

Par **Chrysoprase**, le **05/03/2024 à 15:15**

Bonjour

[quote]

Nous ne sommes que des bénévoles, qui n'ont pas à se substituer à qui de droit et qui ne peuvent pas vous aider et vous conseiller concernant une situation compliquée ; seul un avocat, professionnel du droit, pourra, avec tous les éléments en main, vous aider et vous conseiller valablement.

[/quote]

Ce n'est pas la première fois que vous tenez ce discours qui est même récurrent.

Il est bien évident que la consultation d'un forum ne peut pas remplacer tout le temps la consultation d'un professionnel (avocat, notaire) mais ceux qui postent des questions viennent ici, ou sur d'autres forums juridiques parce qu'ils ont besoin d'aide et souhaitent au moins être guidés.

Les gens n'ont pas forcément le réflexe d'aller voir un professionnel parce qu'ils sont

impressionnés et préfèrent dans un premier temps "déblayer" le sujet dans l'anonymat. Cette attitude me paraît tout à fait respectable.

Par **Visiteur**, le **05/03/2024** à **16:45**

Je ne suis pas hors sujet par rapport à mes collègues ici...

Lorsque yapasdequoi dit "*C'est uniquement dans les séries américaines qu'un divorce pour faute se termine par dépouiller le fautif*".

Votre réponse "*Je ne savais pas que certains pouvaient se prévaloir d'avoir pu cotoyer si ce n'est fréquenter des universités américaines pour tenter de substituer le droit américain au droit français*".... **Est ridicule, si ce n'est risible.**

Lorsque Chrysoprase écrit TRES JUSTEMENT, car ce forum sert à cela "*Les gens n'ont pas forcément le réflexe d'aller voir un professionnel parce qu'ils sont impressionnés et préfèrent dans un premier temps "déblayer" le sujet dans l'anonymat*"

Vous ne trouvez rien de mieux que "*vous n'indiquez aucun fondement juridique comme le préconisent les CGU du site.*" **AUCUN RAPPORT!**

Par **Visiteur**, le **06/03/2024** à **09:26**

C'est pitoyable. Je laisse tomber. 😞

Mais pas sans un sérieux coup de balai ...